

qui n'a aucun rapport avec Lothaire ni avec la communion du Mont-Cassin. Pourquoi donc Duclcs a-t-il fait cette citation ? C'est que, regardant la communion du prince comme une épreuve, il se persuada que le serment, partie si importante de la cérémonie, ne dut point être négligé. De façon qu'en voulant mieux représenter l'acte religieux de Lothaire, il le dénatura ; il en fit une ordalie, chose à laquelle cependant nul ne songea (1). Je puis donc conclure que, si Adrien empoisonna le jeune souverain de la Bresse et du Lyonnais, ce ne fut pas dans une ordalie.

La suite des rapports de ces deux hauts personnages établit encore qu'ils ne s'étaient pas réunis au Mont-Cassin pour une épreuve judiciaire. Selon les *Annales* de S. Bertin, « Engelberge (*après la cérémonie de l'église de Saint-Sauveur*) retourna vers l'empereur son époux, et Adrien à Rome;

(1) Le docteur Thiers, dans son *Hist. des superstitions*, t. II, liv. II, ch. IX, p. 283, range parmi les épreuves la communion de Lothaire, mais en se fondant sur l'autorité de Sigebert, chroniqueur du XII^e siècle. Cette date dit assez que nous avons mieux fait de nous en tenir aux écrivains beaucoup plus voisins de l'événement, et qui ne parlent pas d'ordalie en cette circonstance. — Muratori (*ubi supra*), sans toutefois donner des preuves de son opinion, pense comme Thiers. Il faut qu'il se soit rappelé le fait de la même manière qu'il le cite, c'est-à-dire très-vaguement et en passant. — Le père Longueval, *Hist. de l'église gallicane*, t. IV, p. XXII du Discours préliminaire sur les épreuves judiciaires, ne manque pas d'enrichir, comme Duclcs, sa dissertation de l'anecdote relative à Lothaire ; seulement, afin de rendre vraisemblable sa manière de voir, il intercale quelques paroles. D'après sa traduction du passage de Régino, le même que celui des *Annales de Metz*, Adrien, s'adressant au roi, se serait écrié : « Si vous dites la vérité, nous avons bien des actions de grâces à rendre à Dieu ; mais, pour nous en assurer, il faut que vous veniez à la confession de S. Pierre. » De telles licences, heureusement, sont fort rares chez le savant jésuite ! Celle-ci, par exemple, ne se retrouve pas au livre XVII de l'*Hist. de l'église gallicane*, ad an. 869, où le voyage de Lothaire en Italie est raconté, mais sans préoccupation cette fois de dissertations à orner de tragiques curiosités.